REPUBLIQUE FRANÇAISE

ESADMM

Numéro SIRET : **20002920500016**

POSTE COMPTABLE : **M.LE RECEVEUR MARSEILLE MUNICIPALE ET METROPOLE AIX**

M14

DECISION MODIFICATIVE N° 1

voté par nature

BUDGET : **BUDGET ESADMM**

ANNEE 2016

Code INSEE	ESADMM	DM n° 1
13	BUDGET ESADMM	2016

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	87,76%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	98,12%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	16,81%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

NB : Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier détaillé à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 14 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-16 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.
Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2015 après le vote du compte administratif 2015.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	22 000,00	22 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	22 000,00	22 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	22 000,00	22 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 1 2016

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	702 109,00	0,00	6 500,00		708 609,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 464 656,62	0,00	24 000,00		5 488 656,62
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 630,00	0,00	0,00		4 630,00
	Total des dépenses de gestion courante	6 171 395,62	0,00	30 500,00		6 201 895,62
66	Charges financières	5 000,00	0,00	-4 000,00		1 000,00
67	Charges exceptionnelles	78 000,00	0,00	-4 500,00		73 500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 254 395,62	0,00	22 000,00		6 276 395,62
023	*Virement à la section d'investissement (6)*			*0,00*		*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*	*124 000,00*		*0,00*		*124 000,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*		*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***124 000,00***		***0,00***		***124 000,00***
	TOTAL	6 378 395,62	0,00	22 000,00		6 400 395,62

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**6 400 395,62**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges	16 000,00	0,00	0,00		16 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	366 000,00	0,00	0,00		366 000,00
73	Impôts et taxes	20 000,00	0,00	0,00		20 000,00
74	Dotations, subventions et participations	5 898 200,00	0,00	0,00		5 898 200,00
75	Autres produits de gestion courante	67 000,00	0,00	0,00		67 000,00
	Total des recettes de gestion courante	6 367 200,00	0,00	0,00		6 367 200,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	7 000,00	0,00	0,00		7 000,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	6 374 200,00	0,00	0,00		6 374 200,00
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*			*22 000,00*		*22 000,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc*			*0,00*		*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			***22 000,00***		***22 000,00***
	TOTAL	6 374 200,00	0,00	22 000,00		6 396 200,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**4 196,62**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**6 400 395,62**

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-22 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 1 2016

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	89 370,83	0,00	0,00		89 370,83
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	452 400,00	0,00	0,00		452 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	530 000,00	0,00	49 000,00		579 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 071 770,83	0,00	49 000,00		1 120 770,83
23	Immobilisations en cours		0,00	-71 000,00		-71 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières		0,00	-71 000,00		-71 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 071 770,83	0,00	-22 000,00		1 049 770,83
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			22 000,00		22 000,00
041	*Opérations patrimoniales (4)*			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			22 000,00		22 000,00
	TOTAL	1 071 770,83	0,00	0,00		1 071 770,83

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 071 770,83

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	505 000,00	0,00	0,00		505 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	505 000,00	0,00	0,00		505 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	505 000,00	0,00	0,00		505 000,00
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*			0,00		0,00
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	124 000,00		0,00		124 000,00
041	*Opérations patrimoniales (4)*			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	124 000,00		0,00		124 000,00
	TOTAL	629 000,00	0,00	0,00		629 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	442 770,83
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 071 770,83

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-22 000,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement exécutés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A5).
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 1 2016

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 500,00		6 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	24 000,00		24 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	-4 000,00	0,00	-4 000,00
67	Charges exceptionnelles	-4 500,00	0,00	-4 500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	**22 000,00**	**0,00**	**22 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1668 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-22 000,00	22 000,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	**-22 000,00**	**22 000,00**	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 1 2016

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
72	*Travaux en régie*		22 000,00	22 000,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	**0,00**	**22 000,00**	**22 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement affecte une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou elle a créé.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	**Charges à caractère général**	702 109,00	6 500,00	
60621	Combustibles	70 560,00	-40 000,00	
60622	Carburants	7 168,00	0,00	
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	-500,00	
60632	Fournitures de petit équipement	13 000,00	-2 500,00	
6064	Fournitures administratives	9 000,00	4 000,00	
6067	Fournitures scolaires	40 000,00	3 000,00	
6068	Autres matières et fournitures	15 000,00	16 000,00	
6132	Locations immobilières	28 636,00	-5 000,00	
6135	Locations mobilières	28 320,00	1 000,00	
614	Charges locatives et de copropriété		0,00	
615228	Entretien et réparations autres bâtiments		0,00	
61551	Matériel roulant		0,00	
61558	Autres biens mobiliers		0,00	
6156	Maintenance	41 000,00	7 000,00	
6168	Autres primes d'assurance	27 000,00	-4 500,00	
617	Etudes et recherches		0,00	
6182	Documentation générale et technique	8 257,00	0,00	
6184	Versements à des organismes de formation	18 500,00	0,00	
6188	Autres frais divers	6 725,00	0,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	450,00	0,00	
6226	Honoraires	17 408,00	-8 500,00	
6228	Divers	20 142,00	11 000,00	
6231	Annonces et insertions	13 000,00	-4 600,00	
6233	Foires et expositions	2 190,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	6 766,00	15 000,00	
6237	Publications	8 600,00	-7 500,00	
6238	Divers	2 160,00	-1 000,00	
6241	Transports de biens	150,00	4 100,00	
6247	Transports collectifs	4 000,00	-4 000,00	
6251	Voyages et déplacements	19 300,00	4 500,00	
6256	Missions	23 375,00	4 500,00	
6257	Réceptions	6 000,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	9 000,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	36 000,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	12 100,00	0,00	
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	108 300,00	0,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	52 000,00	-5 500,00	
6288	Autres services extérieurs	43 500,00	20 000,00	
6358	Autres droits		0,00	
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	5 464 666,62	24 000,00	
6331	Versement de transport	60 500,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	18 000,00	0,00	
6338	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	78 920,00	0,00	
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	9 500,00	0,00	
64111	Rémunération principale	2 166 450,00	24 000,00	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	95 000,00	0,00	
64118	Autres indemnités	430 000,00	0,00	
64131	Rémunérations	699 000,00	0,00	
64138	Autres indemnités	210 000,00	0,00	
64168	Autres emplois d'insertion	14 186,62	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	637 000,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	735 000,00	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	49 800,00	0,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	12 400,00	0,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	14 500,00	0,00	
64732	Versées aux A.S.S.E.D.I.C.	30 000,00	0,00	

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	38 300,00	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 000,00	0,00	
6476	Autres charges sociales diverses	4 300,00	0,00	
6488	Autres charges	159 000,00	0,00	
014	**Atténuations de produits**		0,00	
65	**Autres charges de gestion courante**	4 630,00	0,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	2 500,00	0,00	
6541	Créances admises en non-valeur	2 130,00	0,00	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+655)	6 171 395,62	30 500,00	
66	Charges financières (b)	5 000,00	-4 000,00	
66115	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	5 000,00	-4 000,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	78 000,00	-4 500,00	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 500,00	-1 000,00	
6712	Amendes fiscales et pénales		0,00	
6714	Bourses et prix	70 000,00	0,00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	
678	Autres charges exceptionnelles	4 500,00	-3 500,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	6 254 395,62	22 000,00	
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)*	*124 000,00*	*0,00*	
6811	*Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles*	*124 000,00*	*0,00*	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	124 000,00	0,00	
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*		*0,00*	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*124 000,00*	*0,00*	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	6 378 395,62	22 000,00	

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, OF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 676 et 678 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6811 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise en l'espèce des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	**Atténuations de charges**	**16 000,00**	0,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	14 000,00	0,00	
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	2 000,00	0,00	
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverses**	**366 000,00**	**0,00**	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigneme	366 000,00	0,00	
73	**Impôts et taxes**	**20 000,00**	**0,00**	
7388	Autres taxes diverses	20 000,00	0,00	
74	**Dotations, subventions et participations**	**5 898 200,00**	**0,00**	
74712	Emplois d'avenir	13 200,00	0,00	
74718	Autres	735 000,00	0,00	
7472	Régions	5 000,00	0,00	
74748	Autres communes	5 073 000,00	0,00	
74758	Autres groupements	5 000,00	0,00	
7477	Budget communautaire et fonds structurels		0,00	
7478	Autres organismes	67 000,00	0,00	
75	**Autres produits de gestion courante**	**67 000,00**	**0,00**	
752	Revenus des immeubles	12 000,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	55 000,00	0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		**6 367 200,00**	0,00	
76	**Produits financiers (b)**		0,00	
77	**Produits exceptionnels (c)**	**7 000,00**	0,00	
7788	Produits exceptionnels divers	7 000,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 374 200,00	0,00	
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (8)***		*22 000,00*	
722	*Immobilisations corporelles*		*22 000,00*	
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement***		*0,00*	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			***22 000,00***	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**6 374 200,00**	**22 000,00**	

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**22 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote B-B
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 776 et 775 (chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou clôture anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chapitre (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	**Stocks**		0,00	
20	**Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)**	89 370,83	0,00	
2031	Frais d'études	55 312,27	0,00	
2033	Frais d'insertion	2 000,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires	32 058,56	0,00	
204	**Subventions d'équipement versées (hors opérations)**		0,00	
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	452 400,00	0,00	
2156	Autres installations, matériel et outillage techniques	393 000,00	-325 000,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	11 000,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00	185 000,00	
2184	Mobilier	15 000,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	13 400,00	140 000,00	
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**		0,00	
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	530 000,00	49 000,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	530 000,00	-22 000,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours		71 000,00	
	Total des dépenses d'équipement	1 071 770,83	49 000,00	
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**		-71 000,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques		-71 000,00	
	Total des dépenses financières		-71 000,00	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	1 071 770,83	-22 000,00	
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)***		***22 000,00***	
	Charges transférées (9)		***22 000,00***	
2318	*Autres immobilisations corporelles*		*22 000,00*	
041	***Opérations patrimoniales (10)***		***0,00***	
2315	*Installations, matériel et outillage techniques*		*0,00*	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		***22 000,00***	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 071 770,83	0,00	

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, HB.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 1 2016

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	505 000,00	0,00	
1313	Départements	140 000,00	0,00	
1318	Autres	365 000,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
	Total des recettes d'équipement	505 000,00	0,00	
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES	505 000,00	0,00	
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*0,00*	
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)*	*124 000,00*	*0,00*	
28031	*Amortissements des frais d'études*	*900,00*	*0,00*	
28051	*Concessions et droits similaires*	*10 400,00*	*0,00*	
28158	*Autres installations, matériel et outillage techniques*	*24 600,00*	*0,00*	
28181	*Installations générales, agencements et aménagements divers*	*4 200,00*	*0,00*	
28183	*Matériel de bureau et matériel informatique*	*32 200,00*	*0,00*	
28184	*Mobilier*	*10 200,00*	*0,00*	
28188	*Autres immobilisations corporelles*	*41 600,00*	*0,00*	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*124 000,00*	*0,00*	
041	*Opérations patrimoniales (9)*		*0,00*	
2031	*Frais d'études*		*0,00*	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	*124 000,00*	*0,00*	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	629 000,00	0,00	

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-D.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 16, 29, 39, 49 et 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 1 2016

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 1 2016

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	-22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-22 000,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	49 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 000,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de présentation et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al 1 et R.5211-14 = L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 1 2016

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	-22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-22 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	-22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-22 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	-93 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-93 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	71 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00
Dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
2315	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
RECETTES													
Total recettes d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	-40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-40 000,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	-500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-500,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	-2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 500,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	-5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 000,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	-4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 500,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	-8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 500,00

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 1 2016

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	-4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 600,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	-7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 500,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	-1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 000,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	-4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 000,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	-5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 500,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	-4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 000,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépots créditeurs	0,00	0,00	0,00	-4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 500,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	-1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 500,00
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
722	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fixé selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)

(1) Pour le cloisonnement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 2 Enseignement-formation

CHAPITRES (1)	23 Enseignement supérieur	Total
DEPENSES TOTALES (2)	22 000,00	22 000,00
Dépenses de l'exercice	22 000,00	22 000,00
011 Charges à caractère général	6 500,00	6 500,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	24 000,00	24 000,00
66 Charges financières	-4 000,00	-4 000,00
67 Charges exceptionnelles	-4 500,00	-4 500,00
RECETTES TOTALES (2)	22 000,00	22 000,00
Recettes de l'exercice	22 000,00	22 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000,00	22 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)

(1) Pour le crédit-bail par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 2 Enseignement-formation

CHAPITRES (1)	23 Enseignement supérieur	Total
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	22 000,00	22 000,00
23 Immobilisations en cours	-22 000,00	-22 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

IV

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB9600071C du 29/02/1996.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée délibérante ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les lignes de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6619.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 1 2016

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plus d'une mobilisation, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements. A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
Total général												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est souvent à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IDC3101507/C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau du taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du exercice initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre des indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IDCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666 .

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 1 000,00€			09/12/2011
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Linéaire	Autres matériels techniques (Audi, musique etc.)	5	09/12/2011
Linéaire	Bâtiments légers, abris	10	09/12/2011
Linéaire	Coffre-fort	20	09/12/2011
Linéaire	Frais de recherche et développement	5	09/12/2011
Linéaire	Frais d'études non suivies de réalisation	2	09/12/2011
Linéaire	Immeubles de rapport	20	09/12/2011
Linéaire	Installation générales, agencements et aménagements	20	09/12/2011
Linéaire	Logiciels	2	09/12/2011
Linéaire	Matériel de bureau	7	09/12/2011
Linéaire	Matériel de chauffage	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel de levage et de manutention	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel d'équipement technique (atelier, imprimerie etc.)	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel et outillage	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel informatique	3	09/12/2011
Linéaire	Matériels et outillage d'incendie	7	09/12/2011
Linéaire	Mobilier spécifique	10	09/12/2011
Linéaire	Mobilier d'administration générale	10	09/12/2011
Linéaire	Moteurs	10	09/12/2011
Linéaire	Véhicules et matériels de transport	7	09/12/2011

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations de réglement...)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) « s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001 0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II « Présentation générale du budget – vue d'ensemble

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

IV

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	0,00	III 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b)(3)	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	0,00
Ressources propres disponibles	IV	0,00
Solde	V = IV - II (6)	0,00

(1) Les comptes 16, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 16, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	*0,00*		*Total des recettes d'ordre*	*0,00*
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 1 2016

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT	Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			**Souscription d'emprunts et dettes assimilées**	
	Acquisitions d'immobilisations			**Dotations et subventions reçues**	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			**Autres recettes éventuelles**	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			*Total des recettes d'ordre*	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L 2313-1 du CGCT ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir (I - (II+III))

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir (I - (II+III))

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : Intitulé de l'opération : Date de la délibération :

	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
Dépenses nettes (a-c)				
RECETTES (b)				
Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un secto par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des produits.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 1 2016

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau du taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini, comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	=A+B+C+D	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	E	**5 374 200,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	F	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1611-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L. 1611-3-2 du CGCT) :
- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale,
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne «Dette en capital 01/01/N» correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) : s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) : s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

N° ou Intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des rétro cns

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :			

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1	0	1	0	1	1
directeur général	A	1	0	1	0	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		33	0	33	17,4	3	20,4
administrateur	A	1	0	1	0	0	0
Attaché Territorial	A	10	0	10	5,8	2	7,8
Directeur Territorial	A	3	0	3	2	1	3
Rédacteur Principal 1ère cl.	B	1	0	1	0,8	0	0,8
Rédacteur Territorial	B	4	0	4	1	0	1
adjoint Administratif 2 ème cl	C	5	0	5	0	0	0
Adjoint Administratif de 2ème cl	C	8	0	8	6,8	0	6,8
Adjoint Administratif ppal 2e cl	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		20	5	25	10,8	3	13,8
ingénieur	A	1	0	1	0	1	1
Ingénieur Principal	A	1	0	1	1	0	1
technicien	B	1	0	1	0	1	1
adjoint techique 2 ème cl	C	0	0	0	0	1	1
Adjoint Technique 1ère cl.	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint Technique 2 ème cl	C	7	0	7	5	0	5
Adjoint Technique 2ème cl	C	5	5	10	0	0	0
Adjoint Technique ppal 2ème cl.	C	2	0	2	1,8	0	1,8
Agent de Maîtrise	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE CULTURELLE (h)		79,6	4,13	83,73	53,25	15,77	69,02
Bibliothécaire Territorial	A	1	0	1	0	0	0
conservateur	A	1	0	1	0	0	0
prof d'enseig artist Cl Normal	A	0	0	0	0	6	6
prof français langue etrangère	A	0	0	0	0	0,37	0,37

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
prof français langue étrangère	A	0	1	1	0	0	0
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal	A	29	1,18	30,18	16,69	0	16,69
Prof. d'Enseig. Artist. Hors Cl	A	15	0	15	15	0	15
Ass. Enseig. Artist. ppal 1ère cl.	B	9	0	9	9	0	9
Ass. Enseig. Artist. ppal 2ème cl.	B	7	1,55	8,55	6,56	0	6,56
Assistant de conserv. ppal 1ère cl.	B	1	0	1	1	0	1
Assistant de conservation	B	1	0	1	1	0	1
Assistant enseignement artistique	B	11,6	0,4	12	1	4,4	5,4
assistant spécifique	B	0	0	0	0	3	3
Adjoint du patrimoine 1ère cl.	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint du patrimoine 2ème cl.	C	2	0	2	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		132,6	9,13	141,73	81,45	21,77	103,22

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/88/00102/C du 28 mars 1988. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante ; les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent le mois de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les mises ont ne correspondent pas à un cadre d'emplois existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 136 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

IV

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
attaché territorial	A	ADM	IB582,IB423	0,00	ART 3-3,2	CDD
directeur territorial	A	ADM	IB935	0,00	art 3-3,2	CDI
prof d'enseig artist Cl Normal	A	CULT	B633,IB499,IB466	0,00	art 3-3,2	CDD
prof français langue étrangère	A	CULT		0,00	art 3-3.1	CDD
directeur général	A	OTR		0,00		CDD
ingénieur	A	TECH	IB540	0,00	art 3-3,2	CDD
Assistant enseignement artistique	B	CULT	IB352 ,IB348	0,00	art 3-2	CDD
assistant spécifique	B	CULT		0,00	art 3-3.1	CDD
technicien	B	TECH	IB548	0,00	art 3-2	CDD
adjoint technique 2 ème cl	C	TECH	IB297	0,00		CDD
Agent occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal	A	CULT		0,00	art 3-al2	CDD
Assistant enseignement artistique	B	CULT		0,00	art 3-al2	CDD
adjoint Administratif 2ème cl	C	ADM		0,00	art3 al2	CDD
Adjoint Technique 2ème cl	C	TECH		0,00	art 3 al2	CDD
TOTAL GENERAL				**0,00**		

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	C1

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif,
TECH : Technique,
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain),
S : Social,
MS : Médico-social,
MT : Médico-technique,
SP : Sportif,
CULT : Culturel
ANIM : Animateur,
PM : Police,
DTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du service (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a* : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi,
3-3-1* : absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la création d'une activité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets,
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 86-1148 du 23 octobre 1986.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à ..... .
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TP2, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)

C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ,
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 1 2016

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par la Présidente,
A Marseille, le 30/09/2016
La Présidente,

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 17
VOTES : Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation :

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
A Marseille, le 14.10.16

Les membres du Conseil d'administration,

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Marseille, le .....

SOMMAIRE

IV – ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan		
p.18 A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.19 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.21 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.23 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.24 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.26 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.27 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.28 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.30 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.31 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.32 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.33 A4 - Etat des provisions	X	
p.34 A5 - Etalement des provisions	X	
p.35 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.36 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.37 A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.38 A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.39 A8 - Etat des charges transférées	X	
p.40 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan		
p.41 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.42 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.43 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.44 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.45 B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.46 B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.47 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.48 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.49 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.50 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations		
p.51 C1 - Etat du personnel	X	
p.55 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.56 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.57 C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.58 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.59 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
p.60 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.61 D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « Sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 1 2016

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Présidente,
A Marseille, le 14/10/2016
Le Présidente,

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Pour :
Contre :
Abstention :

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
A Marseille, le 14/10/2016

Date de convocation : 05/09/2016

Les membres du Conseil d'administration,

M. Smaïl ALI - Représentant élu VdM	
M. Jacques BESNAINOU - Représentant élu VdM	
Mme Marie-Hélène FERAUD-GREGORI - Représentant élu VdM	
Mme Annie LEVY-MOZZICONACCI - Représentant élu VdM	
Mme Marie-Laure ROCCA-SERRA - Représentant élu VdM	
Mme Isabelle SAVON - Représentant élu VdM	
M. Jean-Claude GAUDIN - Suppléante Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES	
M. Stéphane BOUILLON - Préfet de Région Antoinette MAZZÉO	
M. Marc CECCALDI - DRAC Hélène AUDIFFREN	
M. Patrice VANELLE - Représentant Etablissement Enseignement Sup Anne-Marie d'Estienne d'Orves	
M. Eric MICHEL - Personne qualifiée désignée par VdM	
Mme Isabelle BOURGEOIS -Personne qualifiée désignée par VdM	
Mme ~~Laurence AZZOPARDI~~ - Représentant du personnel administratif MAHDESSIAN	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

M. Daniel MARTIN - Représentant du personnel technique	
M. Frédéric PRADEAU - Représentant des enseignants	
M. Ronan ~~KERBREUX~~ -Représentant des enseignants	
~~M. Fabrice PINGIN~~ - Représentant des enseignants	
M. Luc JEAN D'HEUR - Représentant des assistants	
M. Emile DAVID - Représentant des étudiants	

Certifié exécutoire par le Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Marseille, le 14/10/2016